

*Mesdames et Messieurs les Présidents
Des Associations*

Le 2 février 2021

Objet : Subventions 2021

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Vous êtes nombreux à avoir ralenti ou cessé vos activités associatives.... Et pour cause..

Pouvons-nous envisager une reprise ?...

Dans cette perspective, nous avons le plaisir de vous informer que la municipalité a décidé de maintenir les demandes de subventions et de soutenir notre tissu associatif.

Nous espérons que cette période donnera naissance à des initiatives nouvelles, innovantes et enthousiastes.

Comme chaque année, nous vous remercions de bien vouloir trouver ci-joints les dossiers des demandes de subventions 2021 pour votre association. Les documents sont enregistrés sous un format PDF interactif. Vous pouvez donc dorénavant les remplir directement de votre ordinateur.

Nous vous invitons à nous les retourner dûment rempli avant le 1^{er} Mars 2021.

Concernant votre demande de subvention de fonctionnement, certaines associations nous ont informés avoir rencontré des difficultés à fournir un bilan sur l'année civile. Vous avez donc le choix entre l'année civile ou vos dates d'exercice.

Vous devez joindre à ce dossier :

- Le rapport moral de votre association voté lors de votre dernière assemblée générale
- Attestation de votre assurance pour l'année 2021,
- Pour les clubs sportifs, une attestation de votre fédération.
- Copie du dernier relevé bancaire au 31/12/2020 ou à la date de la fin de votre exercice.

En cas de changement

- Statuts de votre association
- Noms et coordonnées des nouveaux membres de votre bureau
- RIB

Concernant votre demande de subvention projet, après sa réalisation et réception du compte rendu (nombre de participants, déroulement, bilan moral...), ainsi que des pièces comptables (tickets de caisse, factures), le paiement de la subvention sera soumis à approbation du Conseil Municipal.

Le bénévolat est fondamental à la vie associative. Beaucoup de bénévoles s'y impliquent. Lors d'une réunion, nous vous informions que l'Etat incitait à valoriser les contributions des bénévoles en réalisant un inventaire (temps de travail, les biens et services mis à disposition, la renonciation de se faire rembourser certains frais), en faisant figurer ces valeurs, dans vos documents comptables et financiers de l'association.

Cette valorisation n'a aucune incidence sur le résultat comptable mais elle a pour but de donner une image fidèle des activités. Elle souligne le dynamisme, évalue et identifie l'importance du bénévolat. En ce qui nous concerne, vous voudrez bien nous compléter le tableau prévu à cette effet, page 2.

Comme le font certaines associations depuis de nombreuses années, nous vous communiquons un lien d'après lequel vous pourrez remplir des demandes de subventions à d'autres organismes (département, région etc...) depuis un imprimé unique : [cerfa-12156-05](https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271).

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

En parallèle et dû à cette période, l'état a mis en place un plan de relance et économique : UrgenESS.

Vous trouverez ci-joint le communiqué de presse qui vous donnera toutes les informations pour effectuer les démarches via le lien ci-dessous :

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/ess-ouverture-quichet-unique-urgencess-structures-moins-10-salaries>

Nous tenant toujours à votre disposition pour vous aider tout au long de l'année dans vos différentes démarches et répondre à vos questions.

Bien cordialement

Laurent TOURETTE
Adjoint chargé
des Associations Sportives



Marie Claude BARATTINI
Adjointe chargée de l'Education
de la Culture, du Patrimoine
des Associations culturelles
et des Festivités

